



Supplément à l'ERI
ART DRAMATIQUE 8 À 10 (1997)

*Contenu obligatoire des modèles de
programmes d'Art dramatique 10 :*
Interprétation théâtrale
Production théâtrale

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Contexte	5
Exigences du programme du secondaire deuxième cycle.....	6
Art dramatique 8 à 12.....	7
Pour en savoir plus	8

MODÈLES DE PROGRAMMES POUR LE COURS D'ART DRAMATIQUE 10

Interprétation théâtrale	10
Production théâtrale.....	12

ANNEXE

Cours de beaux-arts et de compétences pratiques agréés par le Ministère.....	15
--	----

INTRODUCTION

Ce document est un supplément à l'Ensemble de ressources intégrées (ERI) d'Art dramatique 8 à 10 (1997).

CONTEXTE

En 2002-2003, le ministère de l'Éducation a révisé les exigences provinciales pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires. À la suite de cette révision, le Ministère a décidé d'échelonner le programme du secondaire deuxième cycle sur trois ans plutôt que sur deux. Ainsi, dans le cadre du programme du secondaire deuxième cycle (2004), les élèves qui entreprennent leur 10^e année après le 30 juin 2004 obtiendront des crédits menant au diplôme de fin d'études secondaires en suivant un programme de trois ans, soit en 10^e, en 11^e et en 12^e année.

Par le passé, les écoles ne transmettaient pas les notes des cours de 10^e année au ministère de l'Éducation; celui-ci ne les incluait donc pas dans le relevé de notes des élèves et le calcul des crédits menant au diplôme de fin d'études. Les Ensembles de ressources intégrées (ERI) des matières de 10^e année faisant partie des beaux-arts et des compétences pratiques (1995-1998) étaient élaborés pour être présentés comme des cours échelonnés sur une année et étaient considérés comme des cours « généraux » permettant aux écoles de concevoir des programmes répondant aux besoins de leurs élèves.

Les nouvelles exigences du programme du secondaire deuxième cycle (2004) visent, entre autres choses, à offrir aux élèves de 10^e année plus de flexibilité et un choix plus grand au moment où ils choisissent les cours qui correspondent à leurs objectifs en matière d'études et de carrière. À cette fin, ce document explique le contenu obligatoire du modèle de programme de deux cours distincts d'art dramatique de 10^e année qui peuvent être offerts en plus du cours général d'Art dramatique 10 existant. Ce document ne remplace pas les résultats d'apprentissage prescrits pour le programme d'art dramatique de 10^e année décrits dans l'ERI d'Art dramatique 8 à 10 (1997). Chacun des cours décrits dans ce document **doit respecter à la fois les résultats d'apprentissage prescrits et le contenu obligatoire** du modèle de programme offert.

EXIGENCES DU PROGRAMME DU SECONDAIRE DEUXIÈME CYCLE (2004)

En vertu des exigences du programme du secondaire deuxième cycle (2004), tous les élèves doivent, de la 10^e à la 12^e année, accumuler au moins 4 crédits dans des matières du domaine des beaux-arts et/ou des compétences pratiques.

Pour satisfaire à ces exigences, les élèves peuvent suivre un des cours suivants :

- un cours du domaine des beaux-arts de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 4 crédits et agréé par le Ministère;
- un cours du domaine des compétences pratiques de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 4 crédits et agréé par le Ministère;
- un cours du domaine des beaux-arts de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 2 crédits et agréé par le Ministère, plus un cours du domaine des compétences pratiques de 10^e, 11^e ou 12^e année valant 2 crédits et agréé par le Ministère.

Les cours de 11^e année agréés par les conseils ou les autorités scolaires dans les matières du domaine des beaux-arts ou des compétences pratiques ne répondent aux exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études que si leurs résultats d'apprentissage prescrits sont conformes à ceux de l'ERI de Beaux-Arts 11 et/ou de Compétences pratiques 11. Quant aux cours de 10^e et de 12^e année agréés par les conseils ou les autorités scolaires, ils ne satisfont pas aux exigences du domaine des beaux-arts ou des compétences pratiques pour l'obtention du diplôme de fin d'études.

Les écoles ont la possibilité de présenter dans ces matières des programmes qui répondent aux besoins de leurs élèves et de la communauté. Cependant, les conseils scolaires doivent offrir un choix de programmes d'études dans les domaines des beaux-arts et des compétences pratiques à tous les élèves tenus de suivre le programme du secondaire deuxième cycle 2004.

Veillez consulter l'annexe de ce document pour connaître la liste complète des cours du domaine des beaux-arts et de celui des compétences pratiques de la 10^e à la 12^e année agréés par le Ministère.

ART DRAMATIQUE 8 À 12

Le tableau suivant dresse la liste des cours actuels d'art dramatique de la 8^e à la 12^e année agréés par le Ministère.

	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique 8 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique 9 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique 10 : Cours général <p>Modèles de programmes d'Art dramatique 10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique 10 : Interprétation théâtrale • Art dramatique 10 : Production théâtrale 	
<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation théâtrale 11 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 11 : Mise en scène et scénarisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Production théâtrale 11
<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 12 	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation théâtrale 12 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 12 : Mise en scène et scénarisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Production théâtrale 12 : Technique théâtrale • Production théâtrale 12 : Gestion théâtrale

On encourage les écoles à donner aux élèves la possibilité de suivre plus d'un cours d'art dramatique à chaque année d'études. Chaque cours doit respecter tous les résultats d'apprentissage prescrits pour le niveau visé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les ressources suivantes comportent des renseignements complémentaires sur les cours, les exigences du programme du secondaire deuxième cycle et d'autres politiques pertinentes.

Ensembles de ressources intégrées (ERI)

Les Ensembles de ressources intégrées renferment les résultats d'apprentissage prescrits pour chaque matière et pour chaque année d'études ainsi que les stratégies d'enseignement et d'évaluation proposées afin de présenter ces résultats d'apprentissage à l'intérieur d'une vaste gamme de structures de cours. Le texte complet de tous les ERI paraît dans le site <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp.htm>

Handbook of Procedures

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres méthodes permettant de satisfaire aux exigences du programme du secondaire deuxième cycle en matière de beaux-arts, veuillez consulter le *Handbook of Procedures* du ministère de l'Éducation.

<http://www.bced.gov.bc.ca/exams/handbook/handbook.htm>

Politique concernant les beaux-arts et les compétences pratiques

Document d'orientation politique : *Fine Arts and Applied Skills Requirements in the Graduation Program*
http://www.bced.gov.bc.ca/policy/policies/fine_arts_and_applied.htm

Exigences pour le domaine des beaux-arts et/ou des compétences pratiques : *Programme du secondaire deuxième cycle 2004*

http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/finearts_qa.pdf

Numéros de cours

La liste des numéros de cours agréés par le Ministère se trouve dans le *Course Information Book*.

<http://www.bced.gov.bc.ca/graduation/courseinfo/>

MODÈLES DE PROGRAMMES POUR LE COURS D'ART DRAMATIQUE 10

L'ERI d'Art dramatique 8 à 10 (1997) est conçu de manière à permettre une certaine souplesse dans l'organisation et la mise en œuvre du programme d'études et à tenir compte des programmes déjà en place dans les écoles de la Colombie-Britannique.

Étant donné les divers modes de prestation du programme d'art dramatique et afin d'offrir aux élèves plus de flexibilité et un choix plus grand face aux nouvelles exigences du programme du secondaire deuxième cycle, les résultats d'apprentissage des cours d'art dramatique de 10^e année ont été conçus pour être présentés dans le cadre d'un certain nombre de modèles de programmes (cours) précis, qui doivent chacun respecter un contenu obligatoire distinct.

Les deux tableaux « Contenu obligatoire du modèle de programme » présentés à partir de la page suivante décrivent le cadre pédagogique à l'intérieur duquel les résultats d'apprentissage prescrits du cours d'Art dramatique 10 peuvent être offerts. Les cours d'art dramatique de 10^e année approuvés, pour lesquels l'information relative au modèle de programme est fournie ci-dessous, sont les suivants :

- Art dramatique 10 : Interprétation théâtrale (DRRF 10)
- Art dramatique 10 : Production théâtrale (DRDF 10)

En plus des cours décrits brièvement dans ce supplément, les écoles peuvent continuer à offrir le cours d'Art dramatique 10 : Cours général (DRGF 10), qui correspond au programme d'études publié au départ dans l'ERI d'Art dramatique 8 à 10 (1997).

Dans chacun des nouveaux cours d'art dramatique de 10^e année, les enseignants donnent aux élèves la possibilité d'atteindre les résultats d'apprentissage prescrits pour cette matière tout en mettant l'accent sur l'interprétation théâtrale ou sur la production théâtrale. Les enseignants doivent donc préparer leurs cours et choisir un répertoire de pièces en fonction des résultats d'apprentissage prescrits et du contenu obligatoire particuliers au cours en question.

Les tableaux intitulés « Contenu obligatoire du modèle de programme » présentés dans les pages suivantes décrivent ce contenu en fonction des éléments suivants :

- la technique : compétences liées à l'interprétation ou à la production;
- la pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes en matière d'interprétation ou de production théâtrale;
- la théorie : théorie et contextes propres au théâtre.

Ces trois catégories ne servent ni à remplacer ni à annuler les composantes du programme d'études d'Art dramatique 10. Elles sont plutôt utilisées afin de fournir une autre façon de voir les exigences du cours et de souligner les points communs qui existent entre les divers sujets liés aux beaux-arts.

Les élèves qui suivent plus d'un cours d'art dramatique de 10^e année doivent atteindre les résultats d'apprentissage ayant trait au contenu de chaque cours pour lequel ils obtiendront des crédits; par exemple, l'élève doit satisfaire aux exigences du contenu des modèles de programmes Interprétation théâtrale (DRRF 10) et Production théâtrale (DRDF 10) pour obtenir les crédits de ces deux cours.

Contenu obligatoire du modèle de programme : Art dramatique 10 : Interprétation théâtrale (DRRF 10)

Le cours d'Interprétation théâtrale 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours d'Art dramatique 10.

Technique :

perfectionnement des techniques d'interprétation propres au jeu dramatique, à la mise en scène et à la scénarisation

- application du processus de création :
 - détermination des étapes du processus de création (exploration, sélection, combinaison, raffinement et réflexion)
 - compréhension de la différence entre processus et produit
 - démarche de réflexion se rapportant à des projets actuels ou futurs
- techniques externes de création de personnages, mettant l'accent sur :
 - les rôles principaux
 - l'imitation de gestes
 - l'imitation des mouvements du corps d'autres personnes
 - la création de personnages à partir d'une ou de plusieurs sources
 - les objectifs et les obstacles
 - l'exploration du sujet (p. ex. au moyen de jeux)
- développement de la technique vocale, mettant l'accent sur :
 - les éléments de la voix (p. ex. diction, articulation, projection)
 - l'improvisation vocale (p. ex. création d'une ambiance sonore à l'aide de la voix seulement)
 - l'utilisation de la voix pour créer une certaine atmosphère
 - l'utilisation de la voix pour rehausser les projets ayant trait au jeu dramatique et au mouvement
- initiation aux techniques de mise en place (p. ex. immobilité, mouvement, chorégraphie, combats, relation avec l'auditoire, sorties, entrées)
- improvisation et composition scénique :
 - développement du concept et du thème
 - construction du personnage
 - développement de l'idée et de l'histoire
 - élaboration du processus vers le produit
- initiation à la technique de mise en scène :
 - observation d'une activité avec le regard du metteur en scène (p. ex. un membre d'un tableau vivant en sort pour vérifier le début, la durée et la fin de l'immobilisation)
 - interprétation d'un autre genre (p. ex. poésie, photos, images multimédias)
- initiation à la technique de scénarisation :
 - processus d'élaboration (motivation, idée, révision, perfectionnement, présentation, réflexion)
 - méthodes de scénarisation (p. ex. improvisation, élaboration d'une pièce, composition scénique, interprétation d'une autre œuvre)
 - adaptation d'autres formes d'expression à l'art dramatique (p. ex. poésie, images dans les médias, nouvelles, photos, coupures de journaux, document historique)

<p>Pratique : compétences et attitudes convenant à divers contextes en matière d'interprétation théâtrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • relation entre l'histoire, le narrateur et le jeu • aptitude à établir des rapports interpersonnels (p. ex. aptitude à communiquer, techniques de résolution de problèmes) • techniques de présentation (p. ex. centre d'intérêt, énergie, concentration, assurance); sensibilisation à l'auditoire • importance du processus de répétition (p. ex. gestion du temps, mémorisation, réflexion) • représentation : <ul style="list-style-type: none"> – responsabilité face au groupe – engagement face à l'œuvre – participation enthousiaste • effets des éléments de la production sur l'interprétation (p. ex. éclairage : obscurité et fondus comme signaux; sons : réaction à des signaux musicaux ou à des changements dans le volume du son; costumes : effets sur le mouvement)
<p>Théorie : connaissance de la théorie et des contextes relatifs à l'interprétation théâtrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation à l'effet des éléments de la conception (p. ex. grandeur, profondeur, poids, couleur, texture) sur le sens de l'interprétation • sensibilisation à une variété de formes dramatiques dans l'interprétation théâtrale (p. ex. improvisation, mime, scénarisation, théâtre de narration) • initiation aux éléments structuraux de l'interprétation théâtrale, dont : <ul style="list-style-type: none"> – les éléments de motivation (p. ex. désirs, objectifs, obstacles, solutions) – les éléments de la conception (p. ex. symboles, métaphores, image centrale, style, thème, point de vue, sous-texte) • connaissance de divers processus permettant la création d'œuvres théâtrales (p. ex. scénarisation, élaboration d'une pièce, improvisation) • initiation à différents styles (p. ex. <i>commedia dell'arte</i>, tragédie grecque, farce, comédie de mœurs) et formes (p. ex. pièce en un seul acte, comédie musicale, théâtre d'intervention) • initiation à la terminologie propre à la scène et au théâtre

Contenu obligatoire du modèle de programme : Art dramatique 10 : Production théâtrale (DRDF 10)

Le cours de Production théâtrale 10 doit comporter le contenu suivant pour satisfaire aux exigences des résultats d'apprentissage prescrits pour le cours d'Art dramatique 10.

<p>Technique : perfectionnement de techniques propres à la production théâtrale (dont la gestion théâtrale et la technique théâtrale)</p>	<p>Compétences et techniques (gestion)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Direction de la production <ul style="list-style-type: none"> – établir un calendrier (p. ex. du concept de la production aux répétitions et à la représentation) – concevoir, produire et distribuer du matériel publicitaire (p. ex. pour une affiche : recherche d'exemples pertinents, design basé sur le concept de la production, révision basée sur les commentaires reçus, impression et reproduction de l'affiche, distribution à travers l'école ou la communauté) – concevoir et produire un programme simple : recherche d'exemples pertinents, discussion sur les composantes requises dans un programme, sélection des éléments à inclure dans le programme à produire, conception, mise en page et production • Régisseur de plateau <ul style="list-style-type: none"> – préparer le carnet de régie (p. ex. décrivant le développement de la pièce ou de l'improvisation) – organiser la répétition (p. ex. la dernière répétition en vérifiant la mise en place et les consignes) – communiquer les consignes • Régisseur de salle <ul style="list-style-type: none"> – s'occuper des ouvreurs et de la disposition des sièges – distribuer les programmes – s'occuper des panneaux d'exposition (p. ex. collages, dessins ou photos des troupes) – connaître les règles de sécurité • Directeur technique <ul style="list-style-type: none"> – établir l'horaire de la répétition technique – initier les élèves à l'utilisation des décors, du son, des costumes, des accessoires et de l'éclairage <p>Compétences techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Costumes <ul style="list-style-type: none"> – déterminer les costumes convenant à un personnage (p. ex. les raisons pour lesquelles un costume peut être important, l'exploration d'autres options, la valeur accordée au respect des costumes) – créer des archives sur les costumes (p. ex. pour un personnage d'une pièce moderne, découper des images dans des magazines) – concevoir (au moyen de dessins, d'images ou d'échantillons) un costume pour un personnage d'une courte scène • Accessoires <ul style="list-style-type: none"> – déterminer les accessoires requis pour une courte pièce de théâtre – construire des accessoires simples – utiliser les accessoires à bon escient et en prendre soin • Son <ul style="list-style-type: none"> – savoir utiliser les effets sonores ou la musique pour mettre en valeur la pièce de théâtre – savoir utiliser les disques et bandes et en prendre soin – se servir et prendre soin de l'équipement sonore, et le disposer au bon endroit – créer des feuilles de route, noter les modifications sonores, et s'en servir
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Éclairage <ul style="list-style-type: none"> – disposer l'équipement d'éclairage et l'utiliser – produire un plan d'éclairage simple pour une pièce de théâtre – créer une feuille de route et noter les modifications de l'éclairage – utiliser la feuille de route – utiliser l'équipement électrique de manière sûre • Conception et construction des décors <ul style="list-style-type: none"> – employer les techniques de construction de décors simples – utiliser la couleur (p. ex. pour créer une atmosphère, pour reconnaître un personnage) – disposer des meubles en fonction des acteurs et du public – connaître la différence entre un décor simple et un décor encombré – connaître les différentes configurations scéniques (p. ex. théâtre en face à face, à avant-scène prolongée, romain, en rond) – concevoir un plan simple du décor : vue en plongée et de l'intérieur
<p>Pratique : compétences et attitudes particulières à la production théâtrale dans divers contextes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • initiation aux concepts de préproduction, de production et de postproduction, et de l'engagement requis pour qu'ait lieu la représentation (p. ex. suivre une idée jusqu'aux dernières répétitions et à la représentation de la pièce; démarche de réflexion) • compétences interpersonnelles (p. ex. leadership, travail d'équipe, communication, sens des responsabilités, empathie, discussions, écoute active) • réseautage avec la classe et la communauté scolaire (p. ex. travailler avec le bibliothécaire et les départements d'arts visuels, de musique, de formation technologique et d'éducation aux affaires) • obtention de l'équipement et des matériaux (p. ex. réserver, utiliser à bon escient et retourner l'équipement audio; organiser et retourner les CD; imprimer le programme) • prise en compte du point de vue de l'auditoire • initiation à l'élaboration et à l'utilisation de techniques d'organisation simples (p. ex. élaboration et utilisation de feuilles de minutage simples) • utilisation sûre et appropriée de l'équipement et des matériaux
<p>Théorie : connaissance de la théorie et des contextes de la production théâtrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • initiation à la terminologie propre à la scène : <ul style="list-style-type: none"> – connaître les parties de la scène (p. ex. le côté jardin, le lointain, le fond de la scène) – employer la terminologie relative aux aspects structuraux d'un théâtre (p. ex. arc de scène, coulisses, avant-scène, dessus) – connaître les différents usages de la scène (p. ex. théâtre à avant-scène prolongée, romain, en face à face, à scène encadrée, en rond) • rôles et responsabilités des personnes engagées dans une production théâtrale; voie hiérarchique • initiation aux contextes culturels et historiques concernant la technique de scène, la conception des décors et la gestion d'un théâtre

Annexe :

Cours de beaux-arts et de compétences pratiques agrés par le Ministère

Les tableaux suivants dressent la liste de tous les cours de la 10^e à la 12^e année des domaines des beaux-arts et des compétences pratiques agréés par le Ministère; ces cours sont décrits dans les ERI de 1995 à 2004 (pouvant être consultés en ligne à l'adresse suivante : <http://www.bced.gov.bc.ca/irp/irp.htm>).

BEAUX-ARTS

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
	<ul style="list-style-type: none"> • Beaux-arts 11 (2 crédits) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Danse 10 : Cours général • Danse 10 : Interprétation • Danse 10 : Chorégraphie 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse : Chorégraphie 11 • Danse : Interprétation 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse : Chorégraphie 12 • Danse : Interprétation 12
<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique 10 : Cours général • Art dramatique 10 : Interprétation théâtrale • Art dramatique 10 : Production théâtrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 11 • Interprétation théâtrale 11 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 11 : Mise en scène et scénarisation • Production théâtrale 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Art dramatique : Cinéma et télévision 12 • Interprétation théâtrale 12 : Jeu dramatique • Interprétation théâtrale 12 : Mise en scène et scénarisation • Production théâtrale 12 : Technique théâtrale • Production théâtrale 12 : Gestion théâtrale
<ul style="list-style-type: none"> • Musique 10 : Cours général • Musique 10 : Chorale de concert • Musique 10 : Chorale de jazz • Musique 10 : Orchestre d'harmonie • Musique 10 : Orchestre de jazz • Musique 10 : Orchestre à cordes • Musique 10 : Guitare 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 11 : Choeur de concert • Musique chorale 11 : Jazz vocal • Musique instrumentale 11 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 11 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 11 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 11 : Guitare • Musique : Composition et technologie 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Musique chorale 12 : Choeur de concert • Musique chorale 12 : Jazz vocal • Musique instrumentale 12 : Orchestre d'harmonie • Musique instrumentale 12 : Ensemble de jazz • Musique instrumentale 12 : Orchestre à cordes • Musique instrumentale 12 : Guitare • Musique : Composition et technologie 12
<ul style="list-style-type: none"> • Arts visuels 10 : Cours général • Arts visuels 10 : Céramique et sculpture • Arts visuels 10 : Dessin et peinture • Arts visuels 10 : Arts médiatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de l'art 11 • Arts visuels en atelier 11 : Céramique et sculpture • Arts visuels en atelier 11 : Dessin et peinture • Arts visuels en atelier 11 : Textiles et fibres • Arts visuels en atelier 11 : Gravure et graphisme • Arts visuels : Arts médiatiques 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de l'art 12 • Arts visuels en atelier 12 : Céramique et sculpture • Arts visuels en atelier 12 : Dessin et peinture • Arts visuels en atelier 12 : Textiles et fibres • Arts visuels en atelier 12 : Gravure et graphisme • Arts visuels : Arts médiatiques 12

COMPÉTENCES PRATIQUES

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences pratiques 11 (2 crédits) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Éducation aux affaires 10 : Cours général • Éducation aux affaires 10 : Communications d'affaires • Éducation aux affaires 10 : Entrepreneuriat • Éducation aux affaires 10 : Finance et économie • Éducation aux affaires 10 : Marketing 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité 11 • Applications informatiques de gestion 11 • Marketing 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité 12 • Gestion de l'information d'entreprise 12 • Gestion des données 12 • Économie 12 • Entrepreneuriat 12 • Comptabilité financière 12 • Innovation en gestion 12 • Marketing 12
<ul style="list-style-type: none"> • Économie domestique 10 : Cours général • Économie domestique 10 : Alimentation • Économie domestique 10 : Textiles • Économie domestique 10 : Étude de la famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en restauration 11 • Étude de la famille 11 • Étude des aliments 11 • Étude des textiles 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en restauration 12 • Étude de la famille 12 • Étude des aliments 12 • Étude des textiles 12
<ul style="list-style-type: none"> • Technologie de l'information 10 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie de l'information et des communications : Communication numérique appliquée 11 • Technologie de l'information et des communications : Systèmes informatiques 11 • Technologie de l'information et des communications : Programmation par ordinateur 11 • Technologie de l'information et des communications : Développement de médias numériques 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie de l'information et des communications : Communication numérique appliquée 12 • Technologie de l'information et des communications : Systèmes informatiques 12 • Technologie de l'information et des communications : Programmation par ordinateur 12 • Technologie de l'information et des communications : Développement de médias numériques 12
<ul style="list-style-type: none"> • Formation technologique 10 : Cours général • Formation technologique 10 : Dessin technique et design • Formation technologique 10 : Électronique • Formation technologique 10 : Mécanique • Formation technologique 10 : Travail des métaux • Formation technologique 10 : Travail du bois 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie automobile 11 • Charpenterie et menuiserie 11 • Dessin technique et design 11 • Électronique 11 • Travail des métaux 11 	<ul style="list-style-type: none"> • Technologie automobile 12 • Technologie automobile 12 : Électricité et électronique • Technologie automobile 12 : Réparation de carrosserie et finition • Technologie automobile 12 : Groupe motopropulseur • Charpenterie et menuiserie 12 • Charpenterie et menuiserie 12 : Ébénisterie • Charpenterie et menuiserie 12 : Travail du bois avec CNC • Charpenterie et menuiserie 12 : Construction résidentielle

10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
		<ul style="list-style-type: none"> • Charpenterie et menuiserie 12 : Produits d'artisanat en bois • Dessin technique et design 12 • Dessin technique et design 12 : Design niveau avancé • Dessin technique et design 12 : Architecture et design d'habitat • Dessin technique et design 12 : Génie et dessin mécaniques • Dessin technique et design 12 : Visualisation technique • Électronique 12 • Électronique 12 : Systèmes analogiques • Électronique 12 : Systèmes numériques • Électronique 12 : Robotique • Travail des métaux 12 : Transformation des métaux niveau avancé • Travail des métaux 12 : Usinage des métaux niveau avancé • Travail des métaux 12 : Soudage niveau avancé • Travail des métaux 12 : Métallurgie d'art et bijouterie • Travail des métaux 12 : Travail des métaux avec CNC • Travail des métaux 12 : Forgeage et fonderie • Travail des métaux 12 : Tôlerie

